

**IPAM**Institut de la **pertinence** des actes médicaux**PROJET DE
RÉINVESTISSEMENT****Projet no :
04**

| Titre du projet | Adoption IPAM |
|---|--|
| Informatisation des dossiers en obstétrique | RCG-0121-024 RCG 1223-185 |
| Spécialité(s) concernée(s) | Montant alloué |
| Obstétrique et gynécologie | 2 887 975 \$ |
| | 2021-2022 : 600 000 \$ 2023-2024 : 2 137 975 \$ 2024-2025 : 150 000 \$ |
| | Début du projet |
| | 2021-2022 |
| Contexte | |
| <p>Chaque année au Québec environ 85 000 naissances ont lieu dans une soixantaine d' hôpitaux et une vingtaine de maisons de naissance. La période périnatale représente des épisodes de soins et de services à haute intensité nécessitant la rencontre de multiples intervenants. L'accouchement est la cause numéro un des séjours hospitaliers selon l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS).</p> | |
| Description du projet | |
| <p>Le projet prévoit initialement une phase de planification menant au « Dossier d'affaire » ainsi qu'au manuel d'organisation de projet.</p> <p>Au terme de son déploiement, le projet vise la création, pour l'ensemble des professionnels impliqués dans le continuum de soins et services d'obstétrique, d'un dossier permettant le suivi longitudinal des femmes enceintes et des enfants à naître et ce, peu importe l'installation dans laquelle ils se trouvent. L'ajout d'un domaine « obstétrique » au Dossier santé du Québec (DSQ) est une avenue envisagée dans le cadre de ce projet.</p> | |
| Objectif(s) | |
| <p>Favoriser le partage de l'information menant à une amélioration de l'accès, de la fluidité, de la continuité, de la pertinence et de la qualité des soins en obstétrique.</p> <p><i>D'importants bénéfices sont envisagés en ce qui concerne certains examens de dépistage et également pour certaines clientèles tels que les grossesses à risques élevés (GARE), le suivi des femmes vulnérables et les transferts de soins entre professionnels et établissements.</i></p> <p>Doter les acteurs en périnatalité d'une base de données périnatales québécoise facilitant l'évaluation continue de la pratique en obstétrique et en néonatalogie.</p> | |
| Responsable de la mise en œuvre | |
| Ministère de la Santé et des Services sociaux | |

Mis à jour : 2024-02-20